

Prêts BEI aux PECO, Balkans, pays méditerranéens, Amérique latine, Asie et Afrique du Sud: garantie CE

1999/0080(CNS) - 08/11/1999

La commission a adopté, sous réserve de plusieurs amendements, le rapport de Mme Heide RÜHLE (Verts /ALE, D) qui approuve la proposition de la Commission concernant une décision du Conseil. Les amendements visent, pour la plupart, à faire en sorte que les prêts BEI contribuent à atteindre les objectifs de politique de la Communauté. La commission souhaite des améliorations en matière de transparence et de responsabilité et met l'accent sur la nécessité de mieux évaluer l'efficacité de la BEI. Il conviendrait à cet effet qu'une concertation régulière s'instaure entre la Commission européenne et la BEI afin d'assurer la coordination des priorités et des activités dans les pays tiers, d'arrêter les objectifs opérationnels annuels et d'évaluer les progrès accomplis dans la voie de la réalisation de ces objectifs. Enfin, la commission s'est ralliée à la proposition de la Commission fixant la garantie à 60% du montant global des prêts.